



# Les Handicapés dans le Tir sportif

**On parle assez peu souvent de cette catégorie de pratiquants réguliers et également compétiteurs et on a bien tort !**

**Car effectivement le tir sportif a une équipe très active de tireurs handicapés. D'ailleurs à l'heure où j'écris ces lignes, une délégation représentative est actuellement à Chambéry pour les championnats de France de tir à 10 mètres.**

**J'ai eu à suivre dans leur préparation, simple approche du tir de loisir ou matches, des personnes handicapées, il m'est arrivé d'en arbitrer, mélangés avec des tireurs non-handicapés.**

**J**amais de n'ai rencontré de gens plus motivés, plus gais d'être sur un pas de tir, plus sérieux dans leur démarche sportive, plus respectueux des règlements et quant aux résultats ! Bien des participants sans aucun problème physique ont été stupéfaits de leurs scores, comme on dit familièrement, ils peuvent en « prendre de la graine ».

De plus, ils ont pleine conscience, en pratiquant une discipline aussi exi-

geante et difficile que le tir, de dépasser leurs problèmes physiques, ce en quoi ils ont doublement raison, car, en plus de l'aspect strictement « moral » de leur handicap, il est prouvé que le tir constitue une véritable thérapie d'ensemble.



D'entrée, je me permets de les féliciter pour leur totale motivation et de leur dire toute ma sincère admiration.

## Qui peut pratiquer ?

Tous les handicapés, avec parfois quelques aménagements dont il sera fait état plus loin, peuvent pratiquer le tir (paralysés, amputés et même aveugles).



## Tir Sportif ..► Handisport

### Quelles disciplines ou compétitions ?

Toutes les disciplines et matchs faisant partie de celles gérées par la FFTir leurs sont ouverts.

Ils sont présents en disciplines dix mètres (plomb), vingt-cinq mètres (petit et gros calibre), épreuves dites de « vitesse », carabine (petit et gros calibre), arbalète, etc...

Egalement, ils peuvent participer à tous les niveaux de compétition : départementale, régionale, interrégionale, nationale et internationale classique, et bien entendu, les Jeux paralympiques.



Pour ce qui concerne les Jeux paralympiques, ils sont répartis en handicaps fonctionnels (SH un ou SH deux) et handicapés visuels (SH trois).

On peut en rencontrer, sans qu'ils soient pour autant compétiteurs, dans tous les clubs de tir de France.

Rappelons, pour mémoire, que la Fédération Française Handisports (tous sports confondus, environ quarante cinq) ne compte pas moins de vingt mille licenciés et trente cinq mille pratiquants.

### A quelle réglementation sont-ils soumis ?

Tout simplement à celle de la FFTir avec, bien entendu, quelques adaptations spécifiques ayant trait à leur handicap.

### Les aides matérielles

- par exemple un fauteuil roulant dont on peut régler la hauteur du dossier, l'angle d'assise du corps et aussi la qualité de la toile du dossier.
- ils peuvent bénéficier d'une potence (ou l'arme peut se poser).
- Egalement, pour la carabine trois positions (couché - à genoux - debout), ils disposent de tables ou tablettes d'appui. Rappelons que les appareils d'assise tels que tabourets, chaises, ou autres sièges, sont appelés couramment « fauteuils de tir ».
- Pour les handicapés visuels, il existe une installation spéciale de visée sonore adaptée à une carabine (l'arme de poing étant trop difficile). En gros, quand le tireur prend sa visée, il perçoit un « bip » sonore dans un écouteur, leur carabine étant équipée d'une lunette conçue spécialement pour capter les sons renvoyés par la cible (l'une et l'autre étant spécialement faites pour cela).
- Au fur et à mesure où sa prise de visée va se rapprocher du dix la cadence du son perçu change et rythme jusqu'à recevoir un signal qui indique au tireur qu'il est en position optimale. Le lâcher s'effectue à ce moment.

Bien sûr, on pourrait en dire beaucoup plus sur cette catégorie de tireurs et j'espère pouvoir avoir prochainement des contacts à ce propos avec tous ceux qui auront une expérience plus approfondie, qu'ils soient tireurs, arbitres ou animateurs de clubs.

Si ce court article d'introduction à de futurs papiers sur le tir et l'Handisport a su les intéresser, ainsi que tous ceux pouvant faire état de témoignages vécus sur le terrain (les anecdotes seront les bienvenues aussi), nous écrivons régulièrement dans cette rubrique.

Le stand de tir de l'ANTP Paris Chapelle, étant équipé d'un système de tir pour les non-voyants, nous ne manquerons pas prochainement de vous faire découvrir cette remarquable technique qui permet à des non-voyants de pratiquer le sport qui justement réclame la plus grande acuité visuelle.

*Guy Le Mat*



►► La Fédération Française Handisports compte 20 000 licenciés